

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 10 avril 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 avril 2019

2019 DAC 742 Présentation des œuvres d'art acquises en 2018 par le Fonds municipal d'art contemporain (FMAC) et inscrites à l'inventaire. Cessions des droits d'auteur afférents à certaines de ces œuvres au bénéfice de la Ville de Paris.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 19 mars 2019, par lequel Mme la Maire de Paris soumet au Conseil de Paris les œuvres d'art acquises en 2018 par le Fonds municipal d'art contemporain (FMAC) et les cessions des droits d'auteur afférents ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la présentation des œuvres d'art acquises en 2018 par le Fonds municipal d'art contemporain (FMAC) et inscrites à l'inventaire.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer les conventions d'acquisition des œuvres du FMAC comportant une cession des droits d'auteur ainsi que les cessions de droits d'auteur relatives aux œuvres acceptées dans le cadre d'un don manuel, au bénéfice de la Ville de Paris et permettant leur exploitation par cette dernière.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO